



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891

Mail : lesmartressurmorge@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

LES MARTRES SUR MORGE

LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 – 19H

Présents :

Eugène CHASSAGNE,
Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA
Luis CRESPO, Marie-France LABBE,
Pierre AUDEBERT, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS
Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT

Excusés : Aurélie CHAMPION (procuration à Marie-France LABBE)

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Projet de chaufferie bois aux Martres sur Morge, présenté par Monsieur Sébastien DUFOUR

Présentation par Monsieur DUFOUR, chargé de mission « transition énergétique – chaleur renouvelable » à RLV d'un projet de chaufferie collective au bois pour les bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes et ancienne mairie) : pré étude de chaudière collective, analyse d'opportunité pour l'intérêt d'une chaufferie bois sur notre commune, les atouts du bois énergie, le principe de fonctionnement, le dispositif de financement (aide à la décision, aide à l'investissement).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative numéro 2. L'accord lui est donné.

- Les travaux sur la RD 84 sont terminés. L'amortissement concernant ceux-ci débutant cette année, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la décision modificative numéro 2 au budget municipal. Le montant de cette opération d'ordre entre section s'élève à 2.150 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

1. Souscription d'un abonnement annuel pour l'application Panneau Pocket

Une présentation est faite au conseil municipal de l'application mobile Panneau Pocket, service utilisé par plus de 900 communes françaises.

Cette application à télécharger gratuitement sur un smartphone a pour but d'informer les habitants sur l'actualité de la commune (informations pratiques, événements locaux, alertes ponctuelles telles météo, messages de prévention...).

Notre commune étant adhérente de l'association des maires ruraux de France, le coût de l'abonnement s'élève à 130,00 € par an.

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité la souscription à cet abonnement.

2. Choix entreprise pour la rénovation d'ancienne mairie

Concernant les travaux de rénovation prévus à l'ancienne mairie, un appel d'offres a été lancé. Monsieur le Maire détaille les devis reçus.

Après échanges, le choix se porte sur les entreprises suivantes (à l'unanimité moins une abstention) :

Electricité : Entreprise M'BELEC 15.100.80 € TTC

Plomberie : Entreprise MAGE 9.521.04 € TTC

Menuiseries extérieures : Entreprise GS2A 4.308.00 € TTC

Menuiseries intérieures : Menuiserie du Marais 3.700.00 € TTC

Peinture et rénovation sol : Entreprise UNIBAT 31.747.80 € TTC

Rénovation marches d'escalier : Entreprise LENORMAND 2.040.00 € TTC

Peinture case d'escalier : entreprise UNIBAT 6.644.80 € TTC

Les dossiers de demande de subventions déposés par la municipalité ont été acceptés à hauteur de 20.000 € pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et 30.000 € par la Région.

3. Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP) et Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) GRDF 2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir encaisser la redevance due par GRDF en règlement de l'occupation du domaine public.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette redevance s'élevant à 400.00 €.

4. Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à deux associations : l'association protectrice de la chasse et l'association vétéran du Foot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention s'élevant à 100.00 € à chacune de ces associations.

A noter que 2021 est l'année du centenaire de l'association protectrice de la chasse (création le 15/08/1921).

5. Congés fractionnés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des jours de congés supplémentaires sont attribués aux agents utilisant ses congés annuels en dehors de la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre. Ces jours de congés sont appelés « jours de fractionnement ».

Après explication et échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de :

- Un jour de congé supplémentaire si l'agent prend de 5 à 7 jours de congés en dehors de la période du 01/05 au 31/10
- Deux jours de congés supplémentaires si l'agent prend au moins 8 jours en dehors de cette même période.

6. Questions diverses

- Le poteau électrique gênant dans la rue du Moulin va prochainement être enlevé.
- Commission finance RLV (rapporteur : Mme DATARIO Eveline) : les données d'exécution budgétaire, arrêté au 31/08/2021 a été présenté par M. REGNOUX, les taux d'exécution sont conformes à ce qui peut être attendu à cette période de l'année, et même relativement satisfaisants pour la section investissement. Il relève une alerte sur les recettes tirées des « produits et service ». En raison de la poursuite en 2021 de la crise sanitaire, les recettes pourraient ressortir en décalage important par rapport aux prévisions.
- Les travaux concernant l'installation de l'antenne TDF route de Maringues ont débuté (dalle, clôture et antenne).
- Les travaux de rénovation du mur d'enceinte du cimetière ont également débuté. Des entreprises seront contactées pour la réalisation d'un devis concernant l'aménagement paysager du parking.

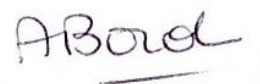
La réunion se termine à 22h15.

Le Maire,



CHASSAGNE Eugène

La secrétaire de séance,



BOROT Anne


INFORMATIONS PRATIQUES

Panneau Pocket au service des habitants de la commune des Martres-Sur-Morge

La mairie des Martres-Sur-Morge se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile Panneau Pocket. C'est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune.

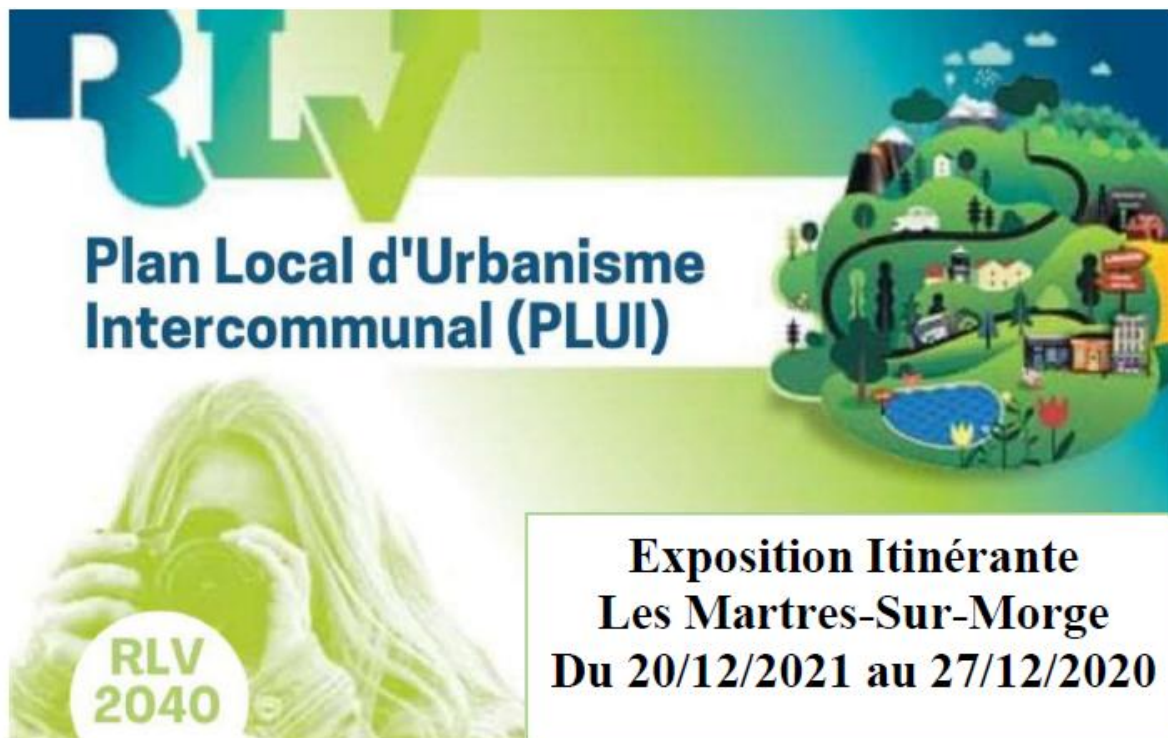
Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Pour les administrés : comment ça marche ?

1. Téléchargement de l'application disponible gratuitement sur : **Apple store, Play Store ou App Gallery.**
2. Recherche de sa commune dans la barre de recherche.
3. Mise en favoris des communes, intercommunalités, gendarmeries ... qui l'intéressent en cliquant sur le **cœur** .
4. Ouverture des notifications des entités que l'administré a mis en favoris pour accéder à l'information ou l'alerte.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition si besoin.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



**Exposition Itinérante
Les Martres-Sur-Morge
Du 20/12/2021 au 27/12/2020**



COLLECTE DES BACS 1^{ER} NOVEMBRE 2021

En raison du **lundi 1^{er} novembre férié**, la collecte des bacs verts habituellement prévue le **LUNDI 01^{er} novembre** sera reportée au **mercredi** de la semaine correspondante, soit le **mercredi 03 novembre**.

Il est demandé aux usagers de sortir les bacs individuels la veille au soir et de le rentrer une fois vidé.

Les déchèteries habituellement ouvertes le lundi seront également **fermées ce jour-là**.